

Règlement de l'école

École Sainte Hélène

Rue du commerce, 56240 Berné

02-97-34-28-10

eco56.stehe.berne@enseignement-catholique.bzh



➤ Conditions d'admission à l'école

Première inscription: - avoir 2 ans le jour de la rentrée .

-tout enfant inscrit doit venir régulièrement à l'école.

Documents à fournir: - présentation du livret de famille.

- présentation du carnet de santé (dates de vaccination DTP)

- certificat de radiation pour les enfants venant d'un autre établissement.

➤ Horaires de l'école

Lundi, mardi, jeudi, vendredi:

8h30 – 12h (Ouverture du portail de l'école : 8h30 / Début des cours : 8h40 (primaires) 8h50 (maternelles))

13h30 – 16h30 (Ouverture du portail du haut : 13h15 / Début des cours : 13h30)

Le matin, les enfants ne doivent pas arriver à l'école avant 8h30.

Le midi, les enfants mangeant à la maison ne doivent pas arriver avant 13h15 (Arrivée par le portail du haut).

L'école se dégage de toute responsabilité en dehors de ces horaires. **Merci de les respecter.**

Ces horaires sont valables également, pour les élèves de maternelle. En effet, pour le bon fonctionnement de la classe et une mise en route rapide et efficace du travail, il convient de ne pas être dérangé par des arrivées trop tardives.

➤ Sécurité

La responsabilité de l'établissement est effective lors de la présence d'un élève dans l'enceinte de l'école aux horaires indiqués ci-dessus.

Le portail doit être **impérativement** fermé après vous. **L'entrée de l'école se fait uniquement par le parking.**

Pour les maternelles: - accueil des élèves dans la classe. Les parents attendent devant la classe.

N'oubliez pas de remplir la fiche concernant les personnes habilitées à prendre en charge votre enfant.

Tout changement (adresse, lieu de travail, numéro de téléphone....) doit être signalé rapidement à l'école.

En cas d'urgence, la directrice ou en son absence, l'adjointe, prendront toutes les décisions de transport ou d'interventions cliniques jugées indispensables. (Le SAMU est appelé. Les parents sont informés. Les parents ou un médecin sont contactés.)

Assurances scolaires:

Un dépliant vous sera remis, le bulletin d'adhésion est à remettre **obligatoirement à l'école.**

- Si vous souscrivez à l'assurance Mutuelle Saint Christophe, la cotisation est précisée dans le document.

- Dans le cas contraire, vous devez néanmoins retourner le coupon à l'école accompagné d'une attestation de votre assurance "individuelle accident".

Sans cela, votre enfant ne pourra pas participer aux sorties scolaires.

➤ Garderie

Une garderie est assurée: - le matin de 7h10 à 8h30

- le soir de 16h45 à 18h30

Tarif: 1 euro par demi-heure commencée. (Les parents fournissent le goûter).

➤ Absences

Toute absence devra être justifiée par écrit. Le certificat médical n'est plus obligatoire. Un mot de votre main sera suffisant. L'inspection académique nous demande de rendre compte des absences. Veuillez téléphoner en cas d'absence.

Concernant les absences de plusieurs jours, c'est à vous de prévenir l'inspection académique.

Pour les élèves de maternelle l'école est obligatoire à partir de la PS.

L'école prendra contact avec la famille en cas d'absence non justifiée de toute une journée.

Les élèves qui quittent la classe de façon régulière pour se rendre chez un orthophoniste, CMPP, CPEA, ... devront remplir une autorisation d'absence spécifique (présente dans le dossier de rentrée).

Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée. En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.

➤ **Activités**

Toutes les activités proposées par l'école sont obligatoires (sauf certificat médical). Les chaussures de sport et une tenue adéquate sont exigées pour toutes activités sportives. **Pas de dispense de sport sans avis médical ou information écrite des parents.**

➤ **Frais de scolarité**

Ils s'élèvent à 20 euros par mois, et 1€ pour les fournitures.

➤ **Rencontre avec les enseignants**

Une première réunion aura lieu en début d'année.

Sachez que l'équipe enseignante est à votre disposition, tout au long de l'année. Un lien étroit de partenariat et d'écoute entre l'école et la famille est essentiel pour le bien-être personnel et la réussite scolaire de votre enfant. Pour les rencontres individuelles, nous vous demandons de prendre rendez-vous grâce au cahier de liaison qui sera donné à chaque enfant ou via l'adresse mail de l'enseignant de votre enfant.

➤ **Tenue / Politesse**

Les enfants arrivent à l'école dans une tenue correcte et appropriée aux activités scolaires.

Les débardeurs ou autre tee-shirt ne couvrant pas les épaules ne sont pas autorisés (*risque de coups de soleil*). Pour des raisons de sécurité, les sandales et les chaussures ne maintenant pas le pied (*tongs, claquettes, mules, ...*) sont proscrites. Les chaussures à talons sont déconseillées pour les enfants.

Merci d'éviter les accessoires qui peuvent déconcentrer les élèves (*bijoux, accessoires pour cheveux...*).

Nous insistons sur la politesse et le respect de l'autre. Les mots grossiers n'ont pas leur place.

➤ Santé/ hygiène

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé dont les enseignants pourront tenir compte.

Aucun médicament ne sera administré à un élève par les enseignants et le personnel éducatif.

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller la tête des enfants fréquemment. Il existe désormais des produits très efficaces. Les **cheveux et tous les textiles** (vêtements, draps, sièges autos, ...) doivent être traités.

➤ Cahier de liaison

Afin de faciliter la communication, il y a un cahier ou une pochette de liaison pour les élèves de maternelle et primaire. C'est un outil indispensable d'informations et de liens entre l'école et la maison. Les informations concernent la vie de l'école et les remarques des enseignants y seront consignées. **Les parents prendront soin de le vérifier quotidiennement, de le signer à chaque information.**

➤ Matériels

Les livres prêtés par l'école doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette. Pensez à marquer chaque objet appartenant à vos enfants (vêtements, livres, crayons, ...).

Les parents veilleront régulièrement au bon état des affaires de leur(s) enfant(s), et à ce qu'il ne manque de rien dans leur sac. Les livres de la bibliothèque doivent également faire l'objet de soins attentifs.

Les jeux et objets venant de la maison ne sont pas autorisés au sein de l'établissement.

➤ Anniversaires

Il est demandé aux parents désirant inviter les enfants de l'école à l'occasion d'un anniversaire, de distribuer les messages à **l'extérieur** de l'établissement pour éviter toute dispute entre les élèves en classe. Les invitations devront se faire **discrètement** et en dehors.

L'école ne doit favoriser ni la jalousie, ni la tension entre les élèves. Les conflits liés aux anniversaires sont désagréables.

➤ Divers

L'école déclinera toute responsabilité dans les cas de pertes, de vols, de dégradations d'objets personnels.

Toute détérioration de biens appartenant à l'école due à la négligence ou à la malveillance sera facturée au responsable.

Pour les adultes fumeurs, il est interdit de fumer à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement (cour et rampe d'accès comprises).

La place handicapée étant utilisée, merci de ne pas vous y garer.

Fait à _____, le _____

Signature :